



Délibération n°2026-81

Date de la convocation : 22 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 45
Nombre de conseillers présents : 43
Nombre de conseillers votants : 43
- dont « pour » : 43
- dont « contre » : 0
- abstention : 0

Objet : Désignation des élus au Comité Social Territorial (CST) commun entre la Communauté de communes et le CIAS du Pays d'Orthe et Arrigans et à la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail (F3SCT)

Le mardi 28 avril 2026 à 18 h45

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois d'Avril, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Pouillon, salle de la Halle, sous la présidence de Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice

Étaient présents : Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Damien DELAVOIE, Virginie SAVINE, Cécile GOUET ROUL, Bernard DUPONT, Maryline OLIVIER, Jean-Michel MAYSONNAVE, Fabienne LABASTIE, Céline BACQUE, Dominique BARANGON, Véronique GOMES, François PETRAU, David ROUX, Damien DARBAT, Didier MOUSTIE, Sandra LIGNAU, Pierre MICHAUT, Roland DUCAMP, Ghislaine BETIN, Patxi GRENADE, Jérôme CORRET, Sylvie NAZAIRE, Fabrice ABADIA, Martine TOUYA, Alexandre BOUCHON, Magali POILLION, Dominique DUBUISSEZ, Philippe DUROSOY, Rachel KYRIASIS, Éric COURROUY, Maryse CRABOS, Guy BAUBION BROYE, Audrey PEYRES, Roger LARRODÉ, Audrey LESBATS, Françoise LABORDE, Jean-René LABORDE, Marc DELAS.

Excusés : Rachel DURQUETY, Philippe ERRAGNE,

Suppléante : Emmanuelle NOUTARY

Absente : Marie-Claude DELMOULY,

Secrétaire de séance : Robert BACHERE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique (CGFP)

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 32,

VU la délibération n°2022-84 du 24 mai 2022 créant le Comité social territorial (CST) et la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail (F3SCT) communs à la Communauté de communes et au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **RAPPELLE** que le Président est membre de droit
- **DÉSIGNE** les membres suivants pour le Comité Technique (CT) et pour la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail (F3SCT) communs à la Communauté de communes et au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

| Titulaires | Suppléants |
|-----------------|-------------------|
| Roger LARRODE | Julien PEDELUCQ |
| Robert BACHERE | Véronique GOMES |
| Rachel DURQUETY | Audrey PEYRES |
| Magali POILLION | David ROUX |
| Damien DELAVOIE | Guy BAUBION BROYE |



- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents utiles à la réalisation de cette opération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance,
Robert BACHERE

Le Président,
Jean Marc LESCOUTE

